

**MINISTÈRE DE LA GUERRE
ET DE LA DÉFENSE
PATRIOTIQUE**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION CENTRALE DES
RESSOURCES HUMAINES ET
DE LA MOBILISATION**



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

N°2026-004271/MGDP/SG/DCRHM

Ouagadougou, **22 AVR. 2026**

**LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA GUERRE
ET DE LA DÉFENSE PATRIOTIQUE**

Référence : Arrêté n°2026-202/MGDP/CAB du 21 avril 2026

COMMUNIQUE:

Les jeunes Burkinabè de sexe masculin et féminin sont informés qu'il est organisé un recrutement de **huit cent (800) Militaires du Rang techniciens** pour les besoins des Forces Armées Nationales au titre de l'année 2026.

Une priorité sera accordée aux Volontaires pour la Défense de la Patrie, aux veuves et orphelins des forces de défense et de sécurité ainsi que des VDP tombés sur le champ d'honneur.

Les spécialités à pourvoir sont réparties comme suit :

N°	PROFIL	EFFECTIF	DIPLÔME EXIGÉ
1	Conducteur Poids Lourds	80	BEPC+ permis C ou permis E
2	Conducteur Remorque ou semi-remorque	50	Permi E ou attestation de travail dans le domaine
3	Conducteur Engins Travaux Publics	70	BEPC+ formation en engin TP

4	Agent Technique en Gestion de Stocks	5	CAP ou CQP en Gestion des Stocks ou tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat
5	Agent Technique en Tôlerie Peinture option bâtiment	5	CAP ou CQP en Tôlerie Peinture option bâtiment ou tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat
6	Agent Technique en Tôlerie Peinture	20	CAP ou CQP en Tôlerie Peinture ou attestation de travail dans le domaine
7	Agent Technique en Électrotechnique ou maintenance Groupe Électrogène	10	CAP ou CQP en Groupe électrogène ou électrotechnique ou tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat
8	Soudeur	12	CAP ou CQP en construction métallique ou tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat
		25	CAP ou CQP en soudure métallique ou attestation de travail dans le domaine
9	Maçon	20	CAP ou CQP en maçonnerie ou tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat
10	Electricien bâtiment	10	CAP ou CQP en électricité bâtiment ou tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat
11	Froid et climatisation	10	CAP ou CQP en froid et climatisation ou tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat
12	Menuisier	6	CAP ou CQP en menuiserie bois ou tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat
13	Plombier	6	CAP ou CQP en Plomberie ou tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat
14	Maintenance Automobile	6	CAP ou CQP en mécanique automobile
		110	CAP ou CQP en mécanique automobile ou attestation de travail dans le domaine
15	Mécanicien motocyclette	5	CAP ou CQP en mécanique d'engins à deux roues
		70	CAP ou CQP en mécanique d'engins à deux roues ou attestation de travail dans le domaine
16	Topographe	20	CAP ou CQP en topographie ou tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat
17	Mécanicien Hydraulicien	15	CAP ou CQP en hydraulique ou attestation de travail dans le domaine

17	Mécanicien diéséliste	20	CAP ou CQP en Mécanique diesel ou attestation de travail dans le domaine
18	Mécanicien généraliste ou machine outils	10	CAP ou CQP en mécanique générale ou machine outils ou attestation de travail dans le domaine
19	Electricien Automobile	30	CAP ou CQP en électricité automobile ou attestation de travail dans le domaine
20	Agent Technique en climatisation automobile	15	CAP ou CQP en climatisation automobile ou attestation de travail dans le domaine
21	Vulcanisateur	20	CAP ou CQP des systèmes pneumatiques ou attestation de travail dans le domaine
22	Aide-cuisinier	40	CAP ou CQP en cuisine
23	Aide-boulangier	11	CAP ou CQP en boulangerie
24	Aide magasinier	20	CAP en gestion de stock
25	Adjoint de secrétariat	5	CAP en secrétariat
26	Aide-archiviste	4	CAP en archivage
27	Aide-comptable	70	CAP en comptabilité
TOTAL GENERAL		800	

I- CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✓ être de nationalité Burkinabè et célibataire sans enfant à charge ;
- ✓ être âgé (e) de **vingt (20) ans au moins et de vingt-cinq (25) ans au plus au 31 décembre 2026** (c'est-à-dire être né (e) entre le **31 décembre 2001 et le 31 décembre 2006**) ;
- ✓ pour les candidats VDP et les candidats au poste de conducteur, être âgé (e) de **dix-huit (18) ans au moins et trente (30) ans au plus au 31 décembre 2026** (c'est-à-dire être né (e) entre le **31 décembre 1996 et le 31 décembre 2008**) ;
- ✓ être titulaire du diplôme requis pour le poste à pourvoir ou de tout autre diplôme reconnu équivalent délivré par l'État ;
- ✓ être titulaire d'une attestation de travail pour les postes demandant une expérience avérée dans le domaine ;
- ✓ être physiquement apte à suivre la formation ;

- ✓ avoir son dernier contrat à jour et **être engagé au moins six mois (06 mois)** pour les candidats VDP ;
- ✓ jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- ✓ être prêt à servir sur tout le territoire national, également à l'extérieur du Burkina Faso sur les zones d'intervention de l'Armée Burkinabè ;
- ✓ accepter le statut militaire.

NB : Les élèves fonctionnaires en formation dans les écoles et centres de formation professionnelle ainsi que les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ne peuvent pas prendre part audit concours.

II- COMPOSITION DES DOSSIERS

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- ✓ une (01) demande manuscrite timbrée à deux-cents (200F) CFA adressée à Monsieur le Ministre d'État, Ministre de la Guerre et de la Défense patriotique pour les candidats civils ;
- ✓ un (01) certificat de nationalité Burkinabè ;
- un (01) casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers de candidature pour les candidats civils ;
- deux (02) extraits d'actes de naissance ou jugements supplétif en tenant lieu et établit avant 2024 (**pas de copies légalisées**) ;
- ✓ une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ou de la Carte Professionnelle VDP ;
- ✓ un (01) certificat médical de visite et contre visite délivré par un médecin militaire pour les candidats civils ;
- un (01) certificat de non grossesse pour les candidats de sexe féminin datant de moins de deux semaines à la date du dépôt des dossiers de candidature délivré par un médecin militaire ;
- ✓ une (01) photocopie légalisée du diplôme requis ;
- une (01) attestation de travail pour les postes demandant une expérience avérée dans le domaine ;
- ✓ un (01) contrat de VDP à jour pour les Volontaires pour la Défense de la Patrie.

Les dossiers incomplets ou faisant l'objet de multiples dépôts seront purement et simplement rejetés.

III- RÉCEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats désirant se faire recruter, déposeront leur dossier complet sur présentation de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ou de la Carte Professionnelle VDP à la Direction Centrale des Ressources Humaines et de la Mobilisation sise dans les anciens locaux du Service National pour le Développement (SND) tous les jours ouvrables du **04 mai au 1^{er} juin 2026 de 8h 00 mn à 16 h 00 mn.**

IV- ÉPREUVES DE SÉLECTION

Les épreuves de sélection débuteront à partir du **08 juin au 19 juillet 2026** selon un calendrier qui sera communiqué ultérieurement dans la garnison de Ouagadougou et se dérouleront en deux (02) phases.

❖ Première phase : Épreuves physiques

Elles porteront sur :

- 1- Les formalités administratives notamment la vérification du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des États du Sahel (AES) ou de la Carte Professionnelle VDP ayant servi au dépôt du dossier.
- 2- L'administration des épreuves physiques portera sur :
 - **Pour les candidats engagés Volontaires pour la Défense de la Patrie :**
 - courses de **400** mètres et **100** mètres pour les garçons ;
 - courses de **400** mètres et **80** mètres pour les filles.
 - **Pour les candidats civils :**
 - courses de **1500** mètres et **100** mètres pour les garçons ;
 - courses de **1000** mètres et **80** mètres pour les filles.

L'appel des candidats se fera à **05 heures 00** minute dans les différents centres de composition.

❖ Deuxième phase : Épreuves écrites et /ou pratiques

Les dates et lieux des épreuves écrites et/ou pratiques seront communiqués ultérieurement à l'issue des épreuves physiques.

Les candidats se présenteront sur les lieux des épreuves munis du récépissé d'inscription et de la carte d'Identité Burkinabè (CNIB) ou de la Carte d'Identité de l'Alliance des États du Sahel (AES) ou de la Carte Professionnelle VDP ayant servi au dépôt du dossier.

L'appel des candidats se fera à **06 heures 00** minute dans les différents centres de composition.

V- ADMISSION

L'admission définitive sera prononcée à l'issue d'une visite médicale d'aptitude et de l'enquête de moralité.

Pour le Ministre d'État et par Délégation,
Le Secrétaire Général



Intendant Colonel-Major Yamba Léonard OUOBA
Officier de l'Ordre de l'Étalon

DIFFUSION :

- sur la RNB à toutes les heures de communiqué en français pendant 3 jours;
- dans le Quotidien Sidwaya.